

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020
Affiché à la porte de la Mairie le 05 Juin 2020

Etaient présents :

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, MARTIN, HILLION, DUFOUR, LEFEBVRE,
GAUDEFROY
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, POUILLARD, LAUGIER, BRUXELLE, GABRIEL

Etait absent et excusé :

Néant

Secrétaire de séance : Monsieur GUERNUT

Ordre du jour :

- Communications et Informations du Maire
- Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 25 Février 2020
- Covid-19
- Divers

PROJETS DE DELIBERATIONS :

- Constitution du bureau de vote
- Election du Maire
- Fixation du nombre d'Adjoints au Maire
- Election des Adjoints au Maire
- Lecture de la Charte de l'élu local et distribution des articles du Code Général des Collectivités Territoriales
- Constitution des Commissions Communales
- Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
- Désignation des Délégués à la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère
- Désignation des Délégués à l'USEDA
- Désignation d'un Délégué Militaire
- Désignation des Délégués Syndicat Intercommunal du Collège Joliot Curie
- Désignation des Délégués Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- Désignation des Délégués Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Désignation des Délégués à l'ADICO
- Prime exceptionnelle (état d'urgence épidémie de Covid 19)

Séance ordinaire

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que notre session comportera deux parties, la première comme à l'accoutumée avec :

- A) Les Communications et Informations du Maire**
- B) L'adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 25 Février 2020**

- A) Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, compte tenu des mesures sanitaires, cette réunion a été fixée par Arrêté Municipal N°2020-004 en cette Salle Brunehaut qui offre les distanciations requises entre les participants.

Cette mesure restera en vigueur pour toutes les réunions (Commissions, Conseils) jusqu'à nouvel ordre ; la salle de la Mairie n'offrant pas la possibilité d'appliquer les mesures sanitaires décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Covid-19.

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis notre dernière réunion, il y a trois mois, nous avons eu à connaître le décès de

- Madame Louisa QUIEVREUX
- Madame Annick LARU

Il demande d'avoir une pensée pour nos deux Condrinoises et le respect d'une minute de silence pour Madame QUIEVREUX qui a été, pendant 40 ans, Membre de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

Il regrette qu'en application du confinement nous n'ayons pas eu la possibilité d'assister aux funérailles.

Des fleurs ont été offertes par le CCAS et Condren Solidarité.

COVID-19

Monsieur le Maire a tenu à faire le point sur l'application des mesures sanitaires, en passant par le confinement et sur les dispositions actuelles.

Il a précisé que durant toute cette période la Mairie est restée ouverte à la disposition de nos concitoyens, que des notes d'informations ont été régulièrement adressées aux élus, que la question de réouverture partielle de l'école a toutes fait l'objet d'une attention particulière en fonction de la situation et de son évolution.

Il a tenu à remercier les Membres du Personnel Communal, du Bureau Municipal, de la cellule de crise pour leur implication, leur disponibilité, leur sens du devoir pour permettre la continuité du Service Public au sein de la Commune.

Il en a été de même pour la distribution des masques à destination de nos concitoyens.

Merci donc à toutes et à tous pour tout ce qui a été fait dans un même élan de solidarité.

DIVERS

Monsieur le Maire a ensuite tenu à informer les élus :

- De la naissance de Laura fille de notre collègue Paméla adressant ses félicitations aux parents et tous ses vœux à Laura
- Du projet d'extension des Serres "Jardi'Aisne" Route de Chauny
- De l'attribution des subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2020 d'un montant de 27 016,45 €

B) Adoption du compte-rendu de la session extraordinaire du 25 Février 2020

Le compte-rendu de la session extraordinaire du 25 Février 2020 dont le secrétaire était Monsieur Fabrice LEFEBVRE est adopté à l'unanimité.

Cette première partie achevée, Monsieur le Maire se retire et passe la présidence à la doyenne d'âge Madame Jeannine LAUGIER en application de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités (C.G.C.T).

1) Appel nominal des Membres du Conseil Municipal

Monsieur GUERNUT Daniel
Monsieur SENECHAL Dominique
Madame MORELLE Martine
Monsieur FLORIN Claude
Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène
Monsieur HILLION Patrick
Monsieur DUFOUR Jean-Paul
Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle
Madame POUILLARD Paméla
Madame LAUGIER Jeannine
Madame BRUXELLE Maryse
Monsieur GAUDEFROY Philippe
Madame GABRIEL Marie-José

Elle les déclare installés dans leurs fonctions.

Les 15 Conseillers Municipaux étant présents, la condition du quorum posée à l'article L 2121-17 du C.G.C.T étant remplie, Madame Laugier invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

N°1 : Constitution du bureau de vote

OBJET : CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

En vue de procéder à l'élection du Maire et des Adjoints Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de constituer un bureau de vote.

Il propose que soient délégués comme assesseurs les deux plus jeunes de l'Assemblée (Homme et Femme).

A ce titre sont proposés :

- Madame CRAMPON Hélène
- Monsieur LEFEBVRE Fabrice

Accord de l'Assemblée

N°2 : Election du Maire

OBJET : ELECTION DU MAIRE – PRÉSIDENTENCE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Jeannine LAUGIER, Présidente de l'Assemblée en application de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Je rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je demande aux candidats au poste de Maire de bien vouloir se faire connaître.

Candidature :

- Claude FLORIN

Résultats du premier tour du scrutin.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15
- e. Majorité absolue : 8

| Nom du candidat : | Nombre de suffrage obtenus : | |
|-------------------|------------------------------|---------------------|
| | En chiffre : | En toutes lettres : |
| FLORIN Claude | 15 | Quinze |
| | | |

Proclamation de l'élection du Maire.

Monsieur FLORIN Claude a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur FLORIN remercie l'Assemblée de la confiance qui lui a été témoignée ce soir à l'occasion du vote pour l'élection du Maire.

" Cette confiance me touche "

" Sachez que nous continuerons à travailler pour notre Commune dans le même état d'esprit, dans le souci de l'intérêt général comme nous l'avons fait depuis 2 ans "

" Notre devise est et sera de faire de très belles choses avec le minimum de moyens financiers car, précise Monsieur le Maire, je ne veux plus augmenter les impôts ni avoir recours à l'emprunt. Nous avons eu trop à souffrir de cet endettement au cours du mandat qui vient de s'achever "

" Comme je l'ai dit il y a deux ans, je ne serai pas délégué à la CACTFL et ne solliciterai en aucun cas l'obtention "des pleins pouvoirs et de délégations" ce qui a été fait il y a deux ans restera en vigueur "

" J'entends que la participation et la démocratie soient de rigueur "

" Encore une fois, merci, vous pouvez compter sur moi ".

N°3 : Fixation du nombre d'adjoints

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur FLORIN Claude élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au Maire maximum. Il a rappelé qu'en application de la délibération antérieure, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints.

Monsieur le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à se prononcer sur le nombre d'Adjoints entre 2 et 4.

Le vote à bulletins secrets a donné les résultats suivants :

- Bulletin blanc : 0
- Pour 2 Adjoints : 0
- Pour 3 Adjoints : 13
- Pour 4 Adjoints : 2

Au vu de ce résultat le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.

N°4 : Élection du Premier Adjoint

OBJET : ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Candidature : Monsieur DUFOUR Jean-Paul

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 14
- e. Majorité absolue : 8

| Nom du candidat | Nombre de suffrages obtenus : | |
|------------------|-------------------------------|---------------------|
| | En chiffres : | En toutes lettres : |
| DUFOUR Jean-Paul | 14 | Quatorze |
| | | |

Proclamation de l'élection du Premier Adjoint.

Monsieur DUFOUR Jean-Paul a été proclamé **Premier Adjoint** et immédiatement installé.

N°5 : Élection du Deuxième Adjoint

OBJET : ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Candidatures : Monsieur GAUDEFROY Philippe

Madame MORELLE Martine

- f. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : /
- g. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- h. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : /
- i. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15
- j. Majorité absolue : 8

| Nom du candidat | Nombre de suffrages obtenus : | |
|--------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| | En chiffres : | En toutes lettres : |
| Monsieur GAUDEFROY Philippe | 2 | Deux |
| | 13 | Treize |

Proclamation de l'élection du Deuxième Adjoint.

Madame MORELLE Martine a été proclamée **Deuxième Adjointe** et immédiatement installée.

N°6 : Élection du Troisième Adjoint

OBJET : ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Candidatures : Monsieur GAUDEFROY Philippe

Monsieur GUERNUT Daniel

- k. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : /
- l. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- m. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : /
- n. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15
- o. Majorité absolue : 8

| Nom du candidat | Nombre de suffrages obtenus : | |
|--------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| | En chiffres : | En toutes lettres : |
| Monsieur GAUDEFROY Philippe | 3 | Trois |

| | | |
|------------------------------------|----|-------|
| Monsieur GUERNUT Daniel | 12 | Douze |
|------------------------------------|----|-------|

Proclamation de l'élection du Troisième Adjoint.

Monsieur GUERNUT Daniel a été proclamé **Troisième Adjoint** et immédiatement installé.

N°7 : Charte de l'Élu Local

OBJET : CHARTE DE L'ÉLU LOCAL – DISTRIBUTION DES ARTICLES DU C.G.C.T

L'article L.2121.7 du C.G.C.T prévoit que " lors de la première réunion du Conseil Municipal, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 ".

Un exemplaire de cette charte et du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux " Conditions d'exercice des mandats locaux " doivent être remis à chaque Membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

- I. **PREND** acte de la lecture de la charte de l'élu local faite pour Monsieur le Maire
- II. **CONFIRME** que cette charte a été signée par l'ensemble des Membres présents
- III. **CERTIFIE** :
 - Qu'un exemplaire de cette charte
 - Que le contenu des articles L 2123-1 à L 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales

ont été remis à l'ensemble des Membres du Conseil Municipal en annexe à la convocation adressée le 19 Mai 2020.

N°8 : Tableau des Commissions

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que pour permettre la préparation des questions à inscrire à l'ordre du jour des sessions du Conseil Municipal il est indispensable qu'un travail de réflexion, d'études soit mené afin d'éclairer au mieux la décision des élus.

Il s'agit souvent d'un travail de recherche, sur des thématiques adaptées à chaque domaine d'intervention et ce, en application des dispositions inscrites dans le Règlement Intérieur du Conseil.

Chaque Conseiller Municipal a eu l'occasion de s'exprimer sur ses choix d'appartenance à telle ou telle commission qui sont " des commissions de travail ".

Monsieur le Maire précise en outre qu'il remercie notre Collègue Dominique SENECHAL pour son implication dans le domaine de la " Sécurité – Hygiène – Santé du Personnel ".

Il souhaite que cette liste de Commissions soit complétée par celle mise en place avec le Covid-19 c'est-à-dire la " Cellule de Crise ".

Il propose donc de compléter ce tableau des Commissions comme suit :

Cellule de Crise : Monsieur SENECHAL
Mesdames BRUXELLE, LAUGIER

Accord du Conseil Municipal.

OBJET : CONSTITUTIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions Communales

Le Maire et les Adjoints sont Membres de Droit des Commissions

- 1^{ère} Commission : Travaux, Sécurité, Environnement

Messieurs GAUDEFROY, HILLION, LEFEBVRE, MARTIN, SENECHAL

Mesdames BRUXELLE, CRAMPON, GABRIEL, POUILLARD, TARGY

- 2^{ème} Commission : Action Sociale, Solidarité, 3^{ème} âge

Monsieur SENECHAL

Mesdames BRUXELLE, CRAMPON, GABRIEL, LAUGIER

- 3^{ème} Commission : Finances, Administration, Personnel, Urbanisme

Messieurs GAUDEFROY, LEFEBVRE, SENECHAL

Mesdames CRAMPON, GABRIEL, POUILLARD, TARGY

Rapporteur du Conseil Municipal : Monsieur Dominique SENECHAL

« Sécurité – Hygiène – Santé du Personnel »

Cellule de crise

Monsieur SENECHAL

Mesdames LAUGIER, BRUXELLE

- 4^{ème} Commission : Education, Action Culturelle, Médiathèque

Mesdames BRUXELLE, GABRIEL, LAUGIER, POUILLARD

- 5^{ème} Commission : Fêtes, Cérémonies Locales, Vie Associative, Sports et Loisirs

Monsieur HILLION

Mesdames BRUXELLE, CRAMPON, GABRIEL, LAUGIER

- 6^{ème} Commission : Commission d'appels d'offres

Messieurs GAUDEFROY, LEFEBVRE, HILLION

Mesdames GABRIEL, POUILLARD, TARGY

Adopté à l'unanimité

N°9 : Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Madame CRAMPON demande pourquoi le Secrétaire de Séance n'est pas dénommé

Monsieur le Maire rappelle toujours dans le cadre de son souci de " participatif ", que le Secrétaire de Séance est fixé à chaque séance dans l'ordre du tableau, bien entendu en cas de présence.

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipal que dans les Communes de plus de 3.500 habitants et dans les six mois suivant le renouvellement du Conseil, un Règlement Intérieur doit être établi.

Il est cependant important que notre Assemblée puisse disposer d'un tel document.

Le Conseil Municipal ;

Vu le projet soumis à l'étude ;

- **ADOpte** à l'unanimité des Membres présents et représentés, le règlement intérieur du Conseil Municipal pour la durée du présent mandat ;
- **DIT** que ce règlement sera signé par l'ensemble des membres de l'Assemblée Municipale

N°10 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Monsieur GAUDEFROY fait remarquer qu'il y a lieu de lire : Indice 1027 au lieu de 1015 à effet au 1^{er} Janvier 2019

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des Membres présents et représentés, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions à effet du 26 Mai 2020

- Du Maire à 40,3 % de l'indice 1027,
- Des Adjointes à 10,7 % de l'indice 1027

N°11 : Désignation des Délégués auprès des structures intercommunales

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que théoriquement c'est le Maire qui est de droit Délégué titulaire.

Il précise comme il l'a déclaré précédemment, qu'il souhaite un fonctionnement participatif et qu'il est contre le cumul des mandats, et qu'en l'occurrence il refuse cette désignation.

Il propose donc de confier, suivant l'ordre du tableau, cette désignation au 1^{er} adjoint, en l'occurrence Monsieur DUFOUR Jean-Paul qui accepte

En ce qui concerne la désignation du suppléant, celle-ci revient à Madame MORELLE Martine 2^{ème} Adjointe.

Madame MORELLE Martine refuse cette désignation.

Selon l'ordre du tableau la suppléance revient à Monsieur GUERNUT Daniel 3^{ème} Adjoint.

Monsieur GUERNUT Daniel donne son accord et donc désigné "suppléant"

Accord de l'Assemblée.

N°12 : Désignation des Délégués auprès des structures intercommunales (USEDA)

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- **USEDA**
- Délégué titulaire Monsieur DUFOUR Jean-Paul
- Délégué suppléant Monsieur HILLION Patrick

Accord du Conseil

N°13 : Désignation des Délégués auprès des structures intercommunales (Délégué Militaire)

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- **Délégué Militaire**
- Monsieur Jean-Paul DUFOUR

Accord du Conseil

N°14 : Désignation des Délégués auprès des structures intercommunales (Syndicat Intercommunal du Collège Joliot-Curie

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- **Syndicat Intercommunal du Collège Joliot-Curie**

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit la représentation de la Commune :

- Déléguées Titulaires Madame MORELLE Martine et BRUXELLE Maryse
- Déléguée Suppléante Madame LAUGIER Jeannine

Accord du Conseil

N°15 : Désignation des Délégués auprès des structures intercommunales (CNAS)

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**
- Déléguée Madame Martine MORELLE

Accord de l'Assemblée

N°16 : Désignation des Délégués auprès des structures intercommunales (Centre Communal d'Action Sociale)

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- **Centre Communal d'Action Sociale**
- Président : Monsieur Claude FLORIN, Maire
- Vice-Président(e) : Madame MORELLE Martine
- Membres : Madame Marie-José GABRIEL
Madame Maryse BRUXELLE

Accord de l'Assemblée

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, compte-tenu du décès de Madame Louisa QUIEVREUX Membre de la Commission au titre de la représentation " des familles", il propose de proposer Madame Martine LENGOWSKI qui siégeait au sein de la Commission Administrative en qualité de Membre du Conseil lors du précédent mandat.

Accord de l'Assemblée sur la proposition du Maire.

N°17 : Désignation des Délégués représentant la Commune au sein de l'Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités (ADICO)

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS (ADICO)

Considérant l'adhésion de la Commune à l'ADICO ;

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune de CONDREN ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil Municipal ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération d'adhésion à l'ADICO,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

- Monsieur Daniel GUERNUT, en qualité de délégué titulaire ;
- Madame Martine Morelle, en qualité de déléguée suppléante.

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

N°18 : Prime exceptionnelle – Epidémie Covid-19 – Fonction Publique Territoriale

OBJET : PRIME EXCEPTIONNELLE – ÉPIDÉMIE COVID-19 – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret N°2020-570 du 14 Mai 2020 autorise le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la Fonction Publique soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond ; prime exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Il vous est donc proposé d'inscrire au budget 2020 un crédit exceptionnel global permettant d'en assurer la répartition entre les personnels entrant dans le cadre des missions rendues nécessaires pour assurer la continuité du service public au sein de la Commune.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

1. **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer une prime exceptionnelle aux personnels entrant dans le cadre des missions rendues nécessaires pour assurer la continuité du service public au sein de notre Commune
2. **FIXE** l'enveloppe globale de ce crédit à inscrire dans le cadre des opérations budgétaires 2020 à 1 000 € (mille euros)
3. **DIT** que, le montant de cette prime sera déterminé pour chaque agent, par l'employeur dans la limite du crédit ouvert à ce titre
4. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2020 Chapitre 012

Avant de lever la séance Monsieur le Maire a tenu à renouveler ses remerciements aux Membres du Conseil pour l'ensemble des décisions prises ce soir.

Cet ordre du jour était chargé mais il évitera de réunir à nouveau l'Assemblée la semaine prochaine car il était indispensable de traiter toutes les désignations et représentations afin que le travail en Commission puisse recommencer sans retard.

Il demande aux élus de prendre note que la prochaine session du Conseil aura lieu le

Le Mardi 30 Juin 2020 à 18 heures à la Salle Brunehaut

L'ordre du jour de cette séance portera sur :

- Les comptes de gestion 2019 Eau et Commune
- Les comptes administratifs 2019 Eau et Commune
- L'affectation des résultats
- Le débat d'orientation budgétaire 2020
- La fiscalité 2020 avec fixation des taux d'imposition
- Le budget primitif 2020

Avant cette session, les commissions de travail seront réunies par les Adjointes Délégués.

La séance est levée à 19h30

----0----

Le Secrétaire de Séance

Monsieur GUERNUT Daniel

Signatures du Conseil Municipal du 26 Mai 2020 :

| | | |
|---|--|--|
| Monsieur FLORIN Claude Maire | Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint | Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint |
| Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint | Monsieur SENECHAL Dominique | Monsieur MARTIN Jean-Pierre |
| Madame CRAMPON Hélène | Monsieur HILLION Patrick | Monsieur LEFEBVRE Fabrice |
| Madame TARGY Michelle | Madame POUILLARD Paméla | Madame LAUGIER Jeannine |
| Madame BRUXELLE Maryse | Monsieur GAUDEFROY Philippe | Madame GABRIEL Marie-José |